

de Saint Jean à Pathmos de H. Blès (musée d'Anvers) (fig. 3), la prédication de Saint Jean du même auteur (musée de Bruxelles) dont l'allure générale rappelle étrangement notre paysage avec Saint Jérôme, et les tableaux de J. Patenier représentant le baptême du Christ des musées de Vienne et d'Uppsala.

La restauration des tableaux modifie l'aspect de ceux-ci d'une façon qui n'est pas toujours plaisante. A plus d'une œuvre elle a fait perdre une bonne partie de son charme.

On ne peut donc que se réjouir de l'heureuse transformation que le traitement a fait subir à deux œuvres qui comptent indiscutablement parmi les plus belles productions du Maître de Bouvignes.

Ad. DUPONT.

## Deux tableaux de la collégiale d'Andenne « retrouvés » à Namur

A l'occasion de mes travaux préparatoires à un inventaire des portraits des ecclésiastiques mosans antérieurs au Concordat de 1801, M. Dasnoy, après m'avoir appuyé de son aide aussi aimable que compétente, a bien voulu attirer mon attention sur deux panneaux peu connus, recueillis par la Société archéologique de Namur et conservés de nos jours au musée de Gaiffier. Ces deux peintures sont intéressantes à plus d'un titre, quoiqu'on ne sache rien de leur provenance<sup>1</sup>.

Le volet qui, à l'origine, était placé à gauche montre l'apôtre saint André vêtu de sandales, d'un pantalon bleu violacé, d'une tunique gris brunâtre couverte par un manteau rouge. Il tient un livre de la main droite et une croix, dite de Saint-André, de la main gauche. Derrière lui, enserré dans des collines, un fleuve comme le Rhin, la Moselle ou la Meuse; une ville imaginaire borde le fleuve qui porte une jolie caravelle qui rappelle inévitablement celle de Colomb qui agrémente de nos jours le port de Barcelone ou encore, *si parva licet componere magnis*, celle dont Breughel agrémenta sa superbe « Chute d'Icare » du musée de Vienne. La plaine de l'avant-plan est partagée en deux parties par un rocher dont la présence est, à vrai-dire, quelque peu insolite; il sépare deux scènes: à gauche, aux bords d'un sentier, on voit le Christ et quatre apôtres; à droite, saint André crucifié entouré de cavaliers et spectateurs.

Le panneau mesure 125,8 × 47 cm. Il fut peint sur trois planches actuellement disjointes. Le coin supérieur droit est manquant et coupé en onglet sur une longueur de 10 cm.

Le second panneau peint sur deux planches également disjointes, mesure 126 × 46,6 cm. Le coin supérieur gauche a été coupé comme son pendant du premier panneau mais il a été complété récemment.

<sup>1</sup> Elles portent le numéro 960 du précieux « Guide sommaire et provisoire du musée des arts anciens du Namurois », Namur, s.d. [vers 1960].

Une peinture marbrée, à la céruse, recouvre les revers ; elle a été appliquée sur une peinture plus ancienne qu'on distingue à peine et que, seule, une restauration pourra révéler.

Le regard est d'abord attiré par une jeune femme au visage rond, vêtue d'un surplis à larges manches, à la mode du 16<sup>e</sup> siècle, et d'une cape noire dont les bords sont doublés d'une fourrure blanche ; une guimpe, une petite fraise et un voile blanc complètent son habit <sup>2</sup>.

Elle est à genoux devant un prie-dieu portant un blason losangé qui se lit : d'argent à deux fasces brètéssées et contre-brètéssées de gueules, au franc quartier de vair à trois pals de gueules au chef cousu d'or.

Ce sont les armes d'une branche de la famille de Blois, établie dans le Hainaut et aux Pays-Bas actuels sous le nom d'Isendoorn de Blois. Son saint patron la protège, c'est saint Antoine, ermite.

Il est vêtu d'une tunique blanc rosé et d'un manteau noir en forme de chape. Il tient un livre et une sonnette, de la main droite, de la gauche, qu'il appuie sur l'épaule gauche de la chanoinesse, il esquisse un geste de protection. Dans l'angle droit se dissimule le cochon qui est son attribut.

Derrière eux, un beau paysage montagneux écrasé par un énorme rocher rappelle Blès, Patenier et d'autres peintres du 16<sup>e</sup> siècle chez qui les tons gris verdâtres dominent. Aux pieds du gros rocher se blottit une bourgade tandis qu'à gauche, à l'orée du bois, saint Antoine subit les assauts du diable : une femme aux seins nus et des animaux fantastiques qui rappellent, en petit, le retable d'Isenheim de Mathias Grünewald.

<sup>2</sup> N'ayant pas fait vœu de chasteté les chanoinesse séculières s'appelaient demoiselles et portaient le voile blanc comme les novices des ordres religieux, les communiantes et les jeunes filles, le jour de leur mariage. Les femmes mariées ou les religieuses, épouses du Christ, portent, par contre, le voile noir.

Faut-il rappeler que le surplis et la chape noire constituent de nos jours encore, l'habit ordinaire des chanoines séculiers tels que ceux de Saint-Aubain durant l'hiver. Les chanoines réguliers tels que ceux de Malonne portaient la même chape et le même surplis. D'autres, tels que ceux de Leffe, ont remplacé la chape de laine noire par une autre de laine blanche qu'ils portent sur le rochet, vêtement qui n'est qu'une variante du surplis.



Le surplis collant au corps, la cape noire, et le voile blanc désignent à l'évidence une chanoinesse séculière. Son prénom était probablement Antoinette puisque saint Antoine la protège. Elle appartenait, nous l'avons vu, à la famille de Blois et a fait peindre ce tableau par un artiste mosan ainsi que le prouvent les caractères picturaux de l'œuvre.

Elle vivait au 16<sup>e</sup> siècle, probablement dans la région de Namur. C'était donc, apparemment, une chanoinesse de Moustier-sur-Sambre ou d'Andenne. De plus, elle était dévote envers saint André.

Par ailleurs, nous savons que pendant la première moitié du 16<sup>e</sup> siècle, le chapitre d'Andenne comptait parmi ses membres une Antoinette de Blois, morte le 22 mai 1557 ; sa sœur Marguerite était chanoinesse et écolâtre de ce chapitre ; elle mourut en janvier de l'année précédente. Leurs quartiers de noblesses étaient, du côté paternel, Blois, Barbançon, Hennin, Enghien, Hemstede, Thiant, Etlant et Roisin ; ceux du côté maternel, Saveuse, Santsevy, Kanelle, Wez, Montfort, Coucy, d'Ailly et d'Alesnes.

Les Le Fort, hérauts d'armes de la principauté de Liège, virent leur tombe, vers 1700 et firent un dessin très sommaire de leurs quartiers de noblesse<sup>3</sup>. Selon eux, le blason portait une variante : il était écartelé : aux 1 et 4, de vair à 3 pals de... au chef cousu de... ; aux 2 et 3, de... à 2 fasces brètéssées et contrebrètéssées de ... ce qui revient au même ; de toutes façons, on insiste sur la parenté avec les comtes d'Arkel (Pays-Bas) en dessinant le quartier d'argent aux deux fasces de gueules car cette famille était plus connue et plus noble que celles des 16 aïeux des chanoinesse de Blois ; c'est la

<sup>3</sup> Archives de l'État à Liège, Manuscrits Le Fort, 4<sup>e</sup> partie, tome 23 *verbo* Andenne et analyses par LÉON NAVEAU dans *Bulletin de la société des bibliophiles liégeois*, tome 5, fascicule 5, p. 241, Liège, 1899, in 8<sup>o</sup> — MISSON, *Le chapitre noble de Sainte-Begge à Andenne*, 2<sup>e</sup> édition, Namur, 1889, p. 227, cite aussi ces chanoinesse et leurs 8 quartiers. Il n'a pu trouver la date de leur admission au chapitre qu'il situe vers 1500. En effet, les archives concernant les nominations du 16<sup>e</sup> s. ne sont pas conservées à Namur. Il étudie leurs quartiers de noblesse.

La liste des chanoinesse publiée dans l'*Annuaire de la noblesse de Belgique*, t. 36 (1882) ne donne aucune précision sur notre sujet.

raison pour laquelle, elles préféreraient écarteler leur blason : Blois et Arkel afin que nul n'en ignore...

Reste à expliquer la présence de saint André sur le premier volet. Ce n'est pas bien difficile quand on sait qu'à Andenne un autel fondé était dédié à cet apôtre ; les archives attestent la présence du bénéfice fondé sur cet autel, au moins pour les années 1485 à 1797<sup>4</sup>.

Il semble dès lors que le doute ne soit plus permis.

Les deux sœurs de Blois avaient fait peindre un rétable à volets, égarés ou détruits de nos jours, dont deux seulement, hélas, subsistent.

Il ornaient l'autel Saint-André de la collégiale romane d'Andenne. Cette église qui, à de nombreux égards, ressemblait à la collégiale de Fosses, fut comme on le sait, détruite et remplacée pendant la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle par l'église qui subsiste de nos jours. Je suppose qu'à cette occasion, les volets du rétable auront été sacrifiés car ils étaient très démodés et nulle chanoinesse parente de la famille de Blois n'était plus là pour défendre le souvenir des anciennes tantes. Celles-ci prirent le chemin d'un quelconque grenier où un amateur du passé les aura découvertes... ; une d'elles accompagnée de saint André, aura trouvé refuge au Musée de Namur tandis que les autres panneaux furent égarés ou détruits.

En conclusion, je puis affirmer que ces peintures sont des témoins assez rares de la peinture mosane du 16<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>, leur origine étant maintenant certaine. Sans être de premier plan, elles témoignent cependant de plus d'une qualité : sûreté du dessin, de la perspective, choix des couleurs, paysage pittoresque, clarté de la composition, intérêt documentaire en ce

<sup>4</sup> J. BOVESSE, *Inventaire général sommaire des archives ecclésiastiques de la province de Namur*, Bruxelles, 1962, in 8<sup>o</sup>, p. 64, nos 1283 et 1286, L'auteur donne une abondante bibliographie concernant l'histoire du chapitre et p. 54 à 72, le répertoire des 582 numéros d'archives conservés à Namur. On y ajoutera les deux articles parus depuis : F. ROUSSEAU, *Le monastère mérovingien d'Andenne*, dans *A.S.A.N.*, 53 (1965), p. 35-60 et R. GARANT, *Essai de reconstitution de l'emplacement des sept églises, place du chapitre à Andenne*, *ibidem*, p. 61-66.

<sup>5</sup> Probablement de la première moitié car la chanoinesse semble relativement jeune et elle ne mourut qu'en 1557.

qui concerne le bateau, l'héraldique, le vêtement religieux<sup>6</sup>. Ces panneaux qui ont échappé à tant de catastrophes, après quatre siècles, méritent d'être restaurés et de prendre, dans un musée namurois, une place digne d'intérêt à plus d'un point de vue.

Richard FORGEUR.

<sup>6</sup> Faut-il rappeler qu'en cette matière, les documents sont rares, tout particulièrement pour Andenne, et Moustier-sur-Sambre, de même d'ailleurs que pour tout le comté de Namur, en général.

Le comte d'Andigné conserve à Franc-Warêt des portraits inédits malheureusement, dont la critique est très malaisée, entre autres ceux d'Anne de Groesbeeck, chanoinesse d'Andenne en 1616, et, peut-être, celui de Catherine de Senzeilles prévôte d'Andenne en 1677... que Misson ignore ! A Warfusée, le comte d'Oultremont posséderait un portrait d'Agnès d'Oultremont, chanoinesse d'Andenne, peint par Edmond PLUMIER s'il faut en croire J. HELBIG, *La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, Liège, 1903, in 4°, p. 375. — P. HÉLYOT, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, Paris, 1718, in 4°, donne aux pages 397-446, du tome 6, de nombreux détails sur l'habit des chanoinesse séculières d'Allemagne, de Belgique et de France, et, aux pages 437 et 438, sur celles d'Andenne, en particulier.

## A propos des « Cossons communistes »

En 1931 et 1933, le Professeur Bonenfant publiait, dans cette revue, deux textes relatifs aux « Cossons », marchands blatiers à cheval dont les passages à travers champs et les rapines causaient bien des dégâts aux cultures<sup>1</sup>.

Le premier texte, daté du 2 février 1789, était une plainte des censiers et propriétaires des villages de Wasseiges, Branchon et Hemptines, transmise au Conseil du Gouvernement général des Pays-Bas. Le second, du 11 octobre 1775, un rapport du Conseil de Namur au Conseil Privé, sur une requête des curés du doyenné de Hanret.

Les deux textes relataient les ravages causés dans les campagnes par les « cossons » et leurs chevaux. Mais le premier faisait état d'idées subversives professées par les « cossons » : « ces cossons ont adopté ce paradoxe : que les biens sont communs, qu'il n'y a que le pouvoir des riches qui soutient la mauvaise division qui existe actuellement ». Dans le second texte, les curés du doyenné de Hanret relevaient l'existence de pareils propos subversifs. Toutefois, ils ne les attribuaient pas aux « cossons », mais à des « fripons qui infestent les chemins ».

Il nous a paru intéressant de faire figurer ici, à titre complémentaire, un document datant de l'an XI et relatif à ces mêmes « cossons »<sup>2</sup>. Il s'agit d'un rapport émanant du chef du 34<sup>e</sup> escadron de la Gendarmerie adressé au Préfet du Département de Sambre-et-Meuse, à l'occasion de l'élaboration d'un nouveau code rural. Ce rapport était accompagné de deux annexes<sup>3</sup>, copies de notes adressées au Préfet de

<sup>1</sup> P. BONENFANT, « Cossons » communistes dans le Namurois à la fin de l'Ancien Régime, dans *Namurcum*, 8<sup>e</sup> année, 1931, n° 4, p. 49-53 ; Note complémentaire, *ibidem*, 10<sup>e</sup> année, 1933, n° 4, p. 49-56.

<sup>2</sup> Archives de l'État, à Namur (= AEN), Département de Sambre-et-Meuse (= DSM) n° 138, Conseil d'Agriculture, des Arts et du Commerce, 23 nivôse an XI (13 janvier 1803).

<sup>3</sup> A.E.N., *ibidem*. Le premier de ces documents n'est pas daté, le deuxième est du 21 vendémiaire an XI (13 octobre 1802).